

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 30 avril 2013 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Démission du maire de Les Méchins;
 - 4- Édifice de La Matanie :
 - 4.1 Soumission – mobilier pour les salles de conférence;
 - 4.2 Soumission – entretien local 308 (service de sécurité incendie);
 - 5- État de situation – Pacte rural :
 - 5.1 Budget;
 - 5.2 Poste de conseiller en développement rural;
 - 6- État de situation – Service de génie civil;
 - 7- Évaluation des coûts – tournée d'informations sur le patrimoine bâti de la MRC;
 - 8- Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » – consultation;
 - 9- Demande d'appui à une étude du comité HUMA sur l'assurance-emploi;
 - 10- Dossier – Service de vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC – consultation;
 - 11- Demande de contribution financière – Journée de la Résistance à Mont-Carmel;
 - 12- Offre de service à la municipalité de Saint-Adelme;
 - 13- Développement communautaire TPI Saint-René-de-Matane;
 - 14- Période de questions;
 - 15- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 289-04-13

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- 5.3 « Factures du CLD »
- 12.2 « Offre de service à la municipalité de Sainte-Paule »
- 14- « Mémoire du regroupement des industriels – Aires protégées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 290-04-13

DÉMISSION DU MAIRE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins, quitte son poste en date du 1^{er} mai afin de relever de nouveaux défis au sein du Groupe Maritime Verreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE transmettre de sincères remerciements à monsieur Jean-Sébastien Barriault pour tout le travail investi pour sa communauté ainsi que de chaleureuses félicitations pour sa nouvelle carrière;

DE mandater le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, pour lui transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 291-04-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SOUMISSION MOBILIERS POUR LES SALLES DE CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser l'aménagement des deux salles de réunion de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition d'Ébénisterie B. Coulombe pour la fourniture du matériel (2 tablettes murales, 1 étagère de rangement et 2 modules), la livraison et l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission d'Ébénisterie B. Coulombe au montant de 2 800 \$ avant taxes, incluant les frais de livraison et d'installation, et que les frais d'achat soient imputés au surplus cumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 292-04-13

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SOUMISSION ENTRETIEN LOCAL 308

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un service de conciergerie pour les bureaux des services de la MRC qui seront localisés au 3^e étage notamment, le Service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites auprès de deux fournisseurs :

Fournisseurs	Travaux	Prix (5 jours/semaine)
Ateliers Léopold-Desrosiers	Épousseter, désinfecter poignées et téléphones, vider poubelles, balayer et laver planchers.	148 \$ plus taxes/semaine
M. Jacques Truchon	Épousseter, désinfecter poignées et téléphones, vider poubelles, balayer et laver planchers.	110 \$ plus taxes/semaine

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Jacques Truchon pour le service de conciergerie (équipements et produits inclus), cinq jours par semaine au montant de 110 \$ par semaine plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission de monsieur Jacques Truchon et accorde le mandat pour le service de conciergerie au montant de 110 \$/semaine plus les taxes applicables, incluant les équipements et les produits de nettoyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

État de situation – Budget du Pacte rural 2007-2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du comité administratif de la disponibilité budgétaire tenant compte des projets réalisés et des différents engagements.

RÉSOLUTION 293-04-13

PACTE RURAL – POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 275-04-13 du Conseil de la MRC autorisant la création de deux postes de conseiller en développement rural;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles tenant compte des projets réalisés et des différents engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent la création et l'affichage d'un poste de conseiller en développement rural, sur une base de 35 heures/semaine, et suspendent l'application de la résolution numéro 275-04-13 en ce qui concerne le deuxième poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, préfet suppléant et présidente du conseil d'administration du CLD de La Matanie, se retire de la salle de réunion pour la discussion et la décision en lien avec les factures du CLD.

RÉSOLUTION 294-04-13

PACTE RURAL – FACTURES DU CLD

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie au montant de 43 112,50 \$ pour l'année financière 2013 pour l'embauche d'un agent de développement rural, incluant salaire et avantages sociaux (janv. à avril 2013), frais de déplacements, indemnité de départ, congés sociaux et vacances;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie au montant 19 104,11 \$ pour l'année financière 2013 concernant la contribution du budget du Pacte rural pour l'embauche d'un 2^e agent de développement rural, incluant salaire et avantages sociaux (janv. à avril 2013) et frais de déplacements;

CONSIDÉRANT la décision du CLD de La Matanie ne pas poursuivre le mandat de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le comité administratif autorise le remboursement au CLD de La Matanie, des montants reliés aux salaires, avantages sociaux, vacances, frais de déplacements pour les deux agents de développement rural pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, soit un montant de 45 684,94 \$, et ce à même l'enveloppe du Pacte rural;

QUE le comité administratif demande au CLD de La Matanie d'assumer le montant de l'indemnité de départ prévu à la convention collective du CLD et découlant de sa décision de ne plus assumer le mandat de la ruralité.

ADOPTÉE

Madame Victoire Marin, préfet suppléant et présidente du conseil d'administration du CLD de La Matanie, réintègre la réunion.

État de situation – Service de génie civil

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du comité de l'évolution du processus de recrutement d'un ingénieur civil.
--

RÉSOLUTION 295-04-13

ÉVALUATION DES COÛTS – TOURNÉE D'INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'estimé des coûts au montant de 4 398 \$ plus taxes, demandé à la firme Ruralys dans le but de réaliser une tournée d'informations dans cinq (5) municipalités pour la présentation de résultats de la phase 2 du projet « Patrimoine bâti (2012) »;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 500 \$ avait été engagé pour un projet de Ruralys (clinique d'architecture patrimoniale) dans le cadre du Pacte rural et que cette somme demeure disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'organiser une seule rencontre d'informations à Matane en invitant tous les membres des conseils municipaux concernés, et d'autoriser un montant maximal de 2 000 \$ taxes incluses, lequel sera assuré par le montant déjà réservé au Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 296-04-13

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – CONSULTATION

CONSIDÉRANT le nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), dont les membres du Conseil de la MRC ont été informé lors de la séance d'avril 2013;

CONSIDÉRANT l'appel de projets, couvrant l'année 2013-2014, met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour les aider à s'engager dans la démarche ou à mettre à jour leur politique et leur plan d'action élaborés antérieurement en son cadre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC ont jusqu'au 21 juin 2013 pour faire parvenir leur demande de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif est d'avis que le dossier devrait être présenté par la MRC pour l'ensemble des municipalités qui n'ont pas déjà amorcé une démarche;

QUE le préfet fera le point avec les municipalités afin de soumettre le dossier à l'attention du Conseil lors de la réunion du 15 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 297-04-13

DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES « HUMA » POUR UNE ÉTUDE SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la demande d'appui du comité HUMA;

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT QUE des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

Que le *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 298-04-13

DOSSIER – SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DE LA MRC – CONSULTATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amorcer une réflexion concernant le service de vidange des boues de fosses septiques offert par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en 1991, la MRC a déclaré sa compétence en matière de vidange, de traitement et de disposition des boues de fosses septiques pour l'ensemble de son territoire, à l'exception de la municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE les buts principaux étaient d'assurer le respect de la réglementation provinciale (Q.2, r-22) et la protection de l'environnement ainsi qu'obtenir des taux plus avantageux;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'un règlement régional concernant l'obligation de vidanger (#85, devenu #240-2010) et d'un règlement relatif aux modalités financières et administratives (#86, devenu #241-2010);

CONSIDÉRANT QUE depuis 1991, les contrats sont octroyés à l'entreprise Sani-Manic inc. qui possède un centre de traitement des boues usées à Matane;

CONSIDÉRANT QUE les contrats sont octroyés au quatre (4) ans, il y a peu ou pas d'autres soumissionnaires et les coûts augmentent à chaque année :

Évolution du coût de vidange		
Année	Régulières (avec taxes)	En urgence (+ taxes)
2006	126,53	250,00
2007	138,03	250,00
2008	143,78	250,00
2009	143,78	250,00
2010	188,78	350,00
2011	196,06	375,00
2012	203,45	380,00
2013	208,95	400,00

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2009-2013 arrive à échéance le 31 décembre 2013 et qu'en quatre (4) ans, il en aura coûté plus d'un million de dollars pour effectuer la vidange et le transport des boues usées du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amorcer une réflexion quant aux différents scénarios envisageables pour les années à venir :

- poursuivre les contrats avec des clauses différentes;
- mesurer l'écume et les boues (utilisateurs payeurs) permettant de prolonger la période entre deux vidanges;
- prendre en charge le service (étude de faisabilité).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif sont d'avis qu'il y a lieu d'amorcer la réflexion, la collecte d'information et les analyses visant la prise en charge du service en lien avec les possibilités d'aménagement d'un site à proximité des installations municipales actuelles;

QUE le prochain devis soit pour une période de deux ans avec une année d'option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 299-04-13

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – 8^E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE, LE 24 MAI 2013 À MONT-CARMEL

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Journée de la résistance est de célébrer les réalisations actuelles, la persévérance, la dignité et la fierté du monde rural et que cette année elle sera célébrée à Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande une contribution financière de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accorde un soutien financier de 250 \$ pour l'organisation de la Journée de la résistance édition 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 300-04-13

ÉTUDE SUR LE POTENTIEL AGRICOLE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend développer une stratégie de développement de son secteur agricole;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de la stratégie implique la réalisation de questionnaires auprès des agriculteurs afin de mieux comprendre leur réalité et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adelme a manifesté le souhait de supporter davantage son milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE, de manière complémentaire à préparation de la stratégie agricole de la MRC de La Matanie, la municipalité pourrait développer ses connaissances en lien avec son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement et de l'urbanisme a préparé une offre de services visant l'analyse des données existantes et leur validation sur le terrain dont les membres du comité ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à soumettre une proposition à la municipalité de Saint-Adelme pour la réalisation d'une étude sur son potentiel agricole et à préparer un projet d'entente advenant l'acceptation de ladite offre par le conseil municipal;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente advenant l'acceptation de la proposition par la municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 301-04-13

OFFRE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet la conclusion d'ententes de fourniture de services entre une municipalité et une MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a demandé une offre de services à la MRC de La Matanie afin que le service régional d'inspection applique sa réglementation d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'une première proposition établie en fonction de l'historique connu de la municipalité a été soumise à la municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil municipal de Sainte-Paule en raison de son coût;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'adoption du budget du service régional d'inspection prévoit que des services peuvent être vendus au taux horaire de 40,55 \$ aux municipalités de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'une proposition visant la vente de 100 heures au coût de 4 055 \$ a été soumise, par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à la municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QU'aucun immobilisation ou partage d'actif ou de passif n'est à prévoir en lien avec une telle entente de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit l'achat d'heures additionnelles si les disponibilités du service le permettent après de la banque de 100 heures sera épuisée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prendra fin le 31 décembre 2013 et a un caractère transitoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le comité administratif autorise une entente avec la municipalité de Sainte-Paule afin de vendre des services techniques en inspection à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2013 comme suit :

- la vente de 100 heures au coût de 4 055 \$;
- l'achat d'heures additionnelles au taux horaire de 40,55 \$, si les disponibilités du service le permettent une fois que la banque de 100 heures sera épuisée;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente avec la municipalité de Sainte-Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Développement communautaire TPI Saint-René-de-Matane

La directrice générale informe les membres du comité d'une demande d'aménagement de sentiers en bordure de la rivière Matane. L'ingénieur forestier ira sur place en compagnie du promoteur afin de valider les intentions et la faisabilité.

Mémoire du regroupement des industriels – dossier Aires protégées

Les membres du comité reçoivent copie du mémoire et sont informés des analyses en lien avec les impacts économique liés au projet d'aires protégées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 302-04-13

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet